

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Lundi 2 octobre 2017
Maison Jacques Audiberti

39 participants dont : Mme Mamak ALAMIR, M. ALBINHAC, M. Claude BARBALAT, Mme Christine BELIN, M. Daniel BONNEROUX, Mme Danielle CANDEL, M. Nicolas CARADEC PERERA, Mme Valérie CLAPIN, M. Fabien DAUBCESSE, M. Laurent DELAUNEY, Mme Anne-Marie DESCHAMPS, M. Roger DESENFANT, M. Daniel DRONIOU, Mme DRONIOU, M. René ENFER, Mme Marie-Dominique ESCARON, M. Philippe GABILLOT, M. Jacques GARANDEL, M. Marc GINGOLD, M. Jean-Claude GODEAU, M. Goulven HASSAGNE, M. Gérard HERMITE, M. Bernard LAMARCHE, M. Guy LAURENT, Mme Élisabeth LAVINET, Mme Henriette MARTIN, M. Hervé MARTIN, Mme Jacqueline MARTINEZ-DURAND, Mme Christine MAUPAS, Mme Anick MELLINA-GOTTARDO, Mme Marie-Claire MÉRY, Mme Stéphanie MICHALOWSKI, M. Fabrice MOTTEZ, M. Antoine RADOVCIC, Mme Charlotte RICHARD, M. Jacques SALAUN,

Excusés : Mme Laurence VERAS, Mme Isabelle VERZALA,

Élu :

- M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,
- M. Leonardo SFERRAZZA, adjoint au maire délégué à l'espace public, la voirie, et au cimetière,

Services municipaux : M. Marc CARPENTIER, M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Guillaume CARISTAN,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire chargé du quartier LOZÈRE

M. CARISTAN annonce qu'une réunion spécifique sur le retour d'expérience du déploiement de la zone 30 à Lozère aura lieu vendredi 20 octobre à 20h, à l'hôtel de Ville. Il sera question des résultats du questionnaire diffusé, du bilan des aménagements, et d'actions correctives sur ces derniers le cas échéant.

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

Aucun participant ne souhaitant prendre la présidence de séance, M. CARISTAN l'assure.

Validation du Compte rendu de la séance du 6 mars 2017.

Le compte-rendu est validé après modifications demandées par Mme MAUPAS.

Compte-rendu validé par le Conseil de quartier

1. Points spéciaux – Actualités.

Lutte contre les inondations et projet concernant le lac de Lozère

M. CARISTAN rappelle que le SIAHVY a fait réaliser une étude de modélisation de l'Yvette pour en connaître les comportements lors de précipitations exceptionnelles et les anticiper.

Le pont dit « des deux gares » estimé trop bas et gênant l'écoulement de la rivière à l'occasion des crues, fait l'objet d'une étude. Le SIAHVY travaille sur la modélisation avec un pont surélevé afin de connaître la pertinence de travaux sur cet édifice.

Le SIAHVY travaille également sur les conditions de minimisation des crues dans un scénario de baisse du niveau du lac de Lozère pour une plus grande capacité de rétention des eaux de pluie en cas de crue. D'après le SIAHVY, ce scénario ne saurait être suffisant pour éviter un débordement de l'Yvette au-delà d'une crue de retour 10 ans. Une autre hypothèse consisterait à transformer le lac de Lozère en zone humide qui se transformerait en zone d'expansion de crue mais sans chiffrer la quantité d'eau retenue alors. Le SIAHVY présentera les scénarios et lancera une concertation avec les communes en début 2018.

Plusieurs participants font connaître leur souhait intense de conserver ce lac en l'état (habitants, anciens copropriétaires du lac, association de pêche). Mme MÉRY propose qu'il y ait un vote, par exemple sur une motion mentionnant le refus des habitants de l'assèchement du lac : M. CARISTAN propose qu'il n'y ait pas de vote car cette position semble unanime, il prend bonne note de la position des habitants, précise que la municipalité défendra les intérêts palaisiens dans ce dossier et ajoute que la Ville n'est pas décisionnaire dans ce cas de figure.

Un pêcheur explique qu'au-delà d'une baisse de 60 cm du niveau d'eau, il existe un risque d'assèchement des fondations de maisons en amont.

M. DRONIOU rappelle qu'il y a de nombreuses années, les déblais de la construction de la N118 ont été utilisés pour rehausser les terrains de sports inondables d'Orsay, déplaçant l'inondation sur les nombreux riverains en face, et que des déblais ont progressivement comblé la zone humide de La Prairie en contrebas de Villebon II, entre les deux bras de l'Yvette. Il s'étonne vivement que cette décision ait été prise en son temps par les élus communaux d'Orsay et de Villebon.

Faisant référence au PLU en cours de révision, un participant demande comment conserver des terrains exutoires aux crues. Il demande qui vérifie la conformité de la limitation obligatoire du débit d'infiltration des eaux de pluie de 0,7 l/s/ha.

M. CARISTAN répond que le permis de construire permet de valider la construction mais qu'en cas de modification ultérieure, la mairie ne peut le savoir. La loi GEMAPI transfère la compétence "eau" à la CPS (Communauté Paris-Saclay) au 1er janvier 2018. Des contrôles pourront être mis en place. Mme MERY suggère de consulter les riverains d'Orsay également concernés (le lac étant mitoyen) et que les élus d'Orsay et de Palaiseau s'opposent fermement à sa suppression.

M. CARISTAN informe que le SIAHVY a mis en place un système d'alerte qui permettra d'avertir la population en temps réel des niveaux d'eau des bassins de rétentions, des hauteurs de la rivière et des prévisions météorologiques. En cas d'alerte, les riverains seront prévenus par un texto et/ou

un mail de la situation actuelle de la rivière et de son évolution prévue pour les heures à venir.
L'inscription à ce service gratuit se fait via le site du SIAHVY www.siahvy.fr

Mme MAUPAS rappelle qu'un transformateur électrique a explosé rue de l'Yvette lors de la crue de 2016, privant le secteur d'électricité pendant 36 heures. Deux autres transformateurs à Lozère sont situés aussi en zone inondable. Lors de la réunion publique organisée par le maire de Villebon le 26 septembre dernier, le SIAHVY a exposé une procédure prochainement en test à Longjumeau : grâce à la modélisation de la rivière, le SIAHVY pourra être en mesure de prévoir les zones où les transformateurs seront inondés et de prévenir ENEDIS, qui pourra couper les transformateurs en situation dangereuse et raccorder les riverains concernés à d'autres lignes. Mme MAUPAS a demandé au SIAHVY d'étudier la même possibilité à Palaiseau.

a) La Poste de Lozère

M. CARISTAN rappelle que, par un courrier du 30 novembre 2016, le maire a alerté la directrice de La Poste de son opposition à la fermeture de fin d'année sur plus d'un mois du guichet de Lozère et l'a assurée de sa vigilance quant au maintien de ce guichet.

M. CARISTAN informe que le bureau de Poste situé 8 rue Carnot bénéficie d'importants travaux de modernisation qui conduisent à sa fermeture du 28 août au 13 décembre 2017.

Durant cette période, les lettres et colis habituellement délivrés au bureau de Poste seront disponibles au nouvel espace Accueil de retrait qui se trouve sur le côté droit du bâtiment, indiqué par une signalisation adaptée :

- ✓ Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h à 18h30.
- ✓ Le jeudi, de 8h à 12h et de 14h45 à 18h30. Le samedi de 9h à 12h.
- ✓ Pour tout autre service (Banque postale notamment), les usagers seront accueillis dans les points suivants, la Poste de Villebon sur Yvette – 10 place Gérard Nevers, est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 15h à 18h et le samedi de 9h à 12h.
- ✓ La Poste de Palaiseau-Lozère – 3 rue Alfred de Musset, du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Mme MAUPAS exprime sa crainte concernant le maintien de la Poste de Lozère après ces travaux.

M. CARISTAN rappelle que la Ville reste vigilante au risque de fermeture du bureau de Lozère. Un courrier adressé à la Direction départementale le 21 février 2017 reste à ce jour sans réponse. Toutefois le bureau assure ses horaires d'ouverture.

b) Présentation du sondage sur les « boîtes à livres »

M. MARTIN excuse Mme BIZET qui a beaucoup travaillé sur ce sujet en préparant le questionnaire. Il présente les résultats d'une enquête réalisée le 21 mai 2017 à l'occasion de la fête de quartier de Lozère et de la Journée Citoyenne. Une quarantaine de personnes a répondu à ce questionnaire. Les réponses qui se dégagent majoritairement sont les suivantes :

- Quel nom ? : « livres service »,
- Quel emplacement ? : « gare de Lozère »,

- Quel style ? : une armoire type cabine téléphonique, cependant, cette option est mentionnée pour mémoire, l'absence de stock disponible de cabines réformées chez France Telecom la rendant de facto irréalisable. L'option classée en deuxième position correspond au modèle en kit conçu par les services techniques de la Ville, qui a été monté et présenté à Lozère le 21 mai.
- Le public s'investirait pour le montage,
- Le public s'investirait pour alimenter ces boîtes à livres.
- M. MARTIN invite les personnes qui souhaiteraient s'investir sur la durée dans ce projet à se rapprocher de Mme Jacqueline BIZET et/ou de la médiathécaire de Lozère Mme Eva CHEVALEYRE.

❖ M. CARISTAN ajoute les points d'actualité suivants :

- Les travaux de rénovation du réseau du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) prévus
 - ✓ rue de la Georgerie, rue Marceau, rue Charles Lecoq et rue Parmentier, devraient démarrer dans le courant du 1^{er} trimestre 2018,
 - ✓ rue Béranger, rue Théodore Banville et rue Théophile Gautier, dans le courant du 2^{ème} trimestre 2018,
 - ✓ rue Charles Gounod dans le courant du 3^{ème} trimestre 2018.
 La durée de ces travaux n'est pas encore connue.
- Les effectifs scolaires des écoles de Lozère se répartissent comme suit :
 - École élémentaire Roger Ferdinand : 172 inscriptions réparties en 7 classes (seuil de fermeture de classe 159, d'ouverture 193).
 - École Jean Macé : 121 inscriptions réparties en 4 classes de maternelles (fermeture à 90, ouverture à 124), 218 inscriptions réparties en 8 classes élémentaires (fermeture à 185, ouverture à 221),
 - École maternelle Jean Moulin : 120 inscriptions réparties en 4 classes (fermeture à 90 , ouverture à 124).

Mme VÉTU évoque au moins 6 enfants de moins de 3 ans qui n'ont pu être inscrits à l'école Jean Macé. Ces enfants habitant loin de l'école Jean Moulin n'ont pas pu être scolarisés. Sa question est de savoir si les enfants qui n'ont pas été scolarisés en petite section à Jean Macé pourront être inscrits avec certitude en moyenne section à Jean Macé. Malgré les deux dortoirs pleins, la directrice de l'école élémentaire Jean Macé refuse de remettre à disposition la salle qu'elle avait prêtée il y a quelques années pour l'ouverture d'une 5^e classe maternelle. M. PERERA demande si un recensement des enfants non scolarisés en maternelle en raison de la non-ouverture d'une classe a été effectué. Ces questions seront posées au service Éducation – Enfance pour trouver une solution pour la rentrée prochaine.

M. SFERRAZZA présente la volonté de la municipalité de travailler sur la gestion des espaces verts dans une démarche de développement durable, notamment pour la régulation de l'arrosage

automatique. Il s'agit aussi de soigner les endroits historiques de Palaiseau : fontaine adossée au mur rue du Général Ferrié, fontaine Léa au Pileu, source chemin de la Vallée Française.

Ainsi, elle envisage d'obtenir le « Label 3^{ème} fleur » dans le cadre du concours national des villes et villages fleuris (la ville ayant déjà obtenu deux fleurs). Elle souhaite impliquer les citoyens pour établir un état des lieux et le travail à réaliser.

- ❖ C'est pourquoi une commission « Label 3^{ème} fleur » est en cours de création associant aux élus, deux membres de chaque conseil de quartier et le Conseil Consultatif de la Jeunesse. Pour le conseil de quartier de Lozère, Mme MAUPAS se porte volontaire pour rejoindre ce groupe de travail mis en place d'ici la fin de l'année.

2. Point sur les travaux des commissions.

a) Commission inter-quartiers Investissements du 21/09/2017

M. CARISTAN rend compte de cette réunion : la commission s'est réunie avec l'objectif de prendre connaissance des projets proposés par les cinq conseils de quartier. Nouveauté cette année : les habitants ont été invités via le Palaiseau mag' de l'été dernier à faire part de leur suggestion (deux personnes ont répondu à cet appel).

La Commission a émis un avis sur ces projets pour les transmettre aux services techniques de la ville pour étude de faisabilité et financière, les reporter, ou les rejeter.

- ❖ Les projets retenus pour l'exercice 2017 du budget d'investissements sont les suivants :

- PLATEAU : Œuvre d'art sur le quartier Camille Claudel. L'objectif étant de marquer l'identité de ce nouveau quartier. Soit par une reproduction de l'œuvre « Les Causeuses », soit par une nouvelle création.
- GARENNES : EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES SUR L'ÉCOLE TAILHAN ou avenue des Cosmonautes afin de valoriser un travail réalisé par les élèves de l'école avec un photographe professionnel. Il s'agirait de tirer une dizaine de photos en grand format (80 cm x 120 cm) sur un support destiné à l'extérieur et éventuellement les changer de site pour maintenir une dynamique intéressante.
- PLATEAU : Jardinières pour plantes aromatiques en libre-service. L'entrée du nouveau square ou une des deux places du quartier pourraient se prêter à l'installation de jardinières.
- LOZÈRE : PLAQUES PATRIMONIALES : continuation du projet initié l'année précédente avec la rédaction et la pose de nouvelles plaques. Ce projet implique tous les conseils de quartiers. Mme MELLINA demande quand aura lieu la pose des 13 premières plaques. Monsieur CARISTAN lui répond que les réunions techniques entre les services de la ville et le prestataire sont programmées et que la pose devrait se faire en toute fin d'année 2017, conformément à la réponse qui lui avait déjà été apportée en conseil municipal.

b) Commission « liaisons Plateau – Vallée » : Réouverture du sentier ‘Jesse Owens’

M. DRONIOU rappelle sa proposition au conseil de quartier d’ouvrir à la circulation piétonne un sentier entre l’ancien Moulin de la Planche et stade Jesse Owens. M. DRONIOU fait part d’une visite des lieux avec M. SFERRAZZA et deux personnes des Services techniques municipaux. Les agents municipaux ont alerté de la présence du bassin de rétention et qu’il conviendrait de protéger le sentier par un grillage sur toute sa longueur, et que cela a un coût non prévu. M. DRONIOU avait insisté par courrier auprès du Maire s’appuyant sur le fait que les bassins voisins de Bures et de Saulx étaient, eux, entourés de chemins piétonniers, sans aucune protection. M. le Maire, dans sa réponse adressée à M. DRONIOU, précisait qu’il est indispensable d’attendre l’adoption du Plan local d’Urbanisme.

c) Commission « Site internet » du conseil de quartier

Mme MAUPAS lance un appel à participation auprès des membres du conseil de quartier pour renforcer cette commission.

3. Questions diverses.

a) Réponses aux questions diverses antérieures

- Sur la question des transports en commun de petit gabarit dans le quartier, M. CARISTAN informe que suite à une rencontre avec le Maire, Mobilité Île-de-France (ex-STIF) va proposer courant octobre à son Conseil d’Administration de remplacer progressivement les véhicules de grand gabarit qui transitent dans le quartier par des plus petits. M. CARISTAN prévient que les démarches et les procédures sont longues ; les premiers véhicules pourraient être opérationnels à partir de la fin 2018 et le parc existant serait changé petit à petit.
- Des participants se plaignent à nouveau de la vitesse excessive des bus et de leur non-respect de stop. M. CARISTAN en prend bonne note et transmettra au transporteur. Il rappelle qu’il est utile de faire remonter à la mairie tout incident de ce type.
- Feux piétons rue du Chemin Vert, près des écoles : Mme VETU avait expliqué que le bonhomme vert ne dure pas assez longtemps pour la traversée des petits enfants. Les services techniques ont contacté Bouygues.

b) Questions diverses des participants

- Mme RICHARD relate un échange qu’a eu un jeune ivoirien avec la police nationale de Palaiseau. Le jeune homme, en situation de dénuement, aurait été mal accueilli et fait l’objet de remarques discutables de la part d’un agent de police. M. CARISTAN prend note du signalement et le fera suivre auprès du commissaire de police.
- Mme VÉTU signale un câble à forte tension sortant d’une maison au niveau du 11 rue du Moulin, sécurisé par des barrières depuis cet été.
- Mme ESCARON signale qu’un câble téléphonique pend au niveau du 23 de la rue Théodore de Banville.

- Elle ajoute que la plaque d'égout au niveau du 23 est à nouveau descellée suite au stationnement du camion de chantier sur le trottoir. Les angles devenus saillants a provoqué la chute d'une habitante du quartier la blessant au genou.
- Mme MAUPAS demande que les conseils de quartiers soient naturellement destinataires des informations concernant le lancement par la ville et la CPS d'enquêtes publiques, avec leur présentation rapide. M. CARISTAN répond que les informations sont transmises aux habitants à leur domicile via le Palaiseau Mag, et systématiquement sur le site de la Ville, soit pour tout le monde et au même instant. De plus le service du Développement Urbain de la Ville est ouvert au public pour renseigner sur ce qui peut être communiqué dans le cadre réglementaire.
- Mme MARTINEZ-DURAND signale des haies altérant la visibilité au niveau de la sortie de la résidence des Chandeliers.
- Mme VÉTU attire l'attention sur les haies qui empiètent sur la voie publique, notamment celles de la Maison Audiberti.
- Massifs de fleurs : Mme MAUPAS rappelle une des demandes de la commission circulation-stationnement : les massifs de fleurs et d'arbustes aux angles des carrefours sont dangereusement trop hauts sur toute la ville car ils empêchent les automobilistes de voir les piétons qui vont traverser. Un participant signale deux massifs semblant être abandonnés au niveau du Chemin du Bois Brûlé et du boulevard de Lozère.
- M. PERERA pose la question de la mise domaine public de l'allée de la Butte de Rheims comme cela a été fait récemment pour la voie du Panorama.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier jeudi 14 décembre à 20h.

- Information sur les sources naturelles dans le quartier et les problèmes engendrés (engorgement des caniveaux par temps de pluie, débordement de canalisations).
- Sécurité (vidéo-protection, cambriolages),
- Le commerce dans le quartier de Lozère.

5. Prochains événements

- a) Samedi 7 octobre de 14 à 18 h : Journées Portes Ouvertes à la Maison de Quartier Audiberti.
- b) Samedi 25 novembre matin : Forum des conseils de quartiers au Centre Social des Garennes:
 - retour sur l'année ;
 - à mi-mandat, fonctionnement à améliorer.